



COMMISSION DISTRICT D'ARBITRAGE  
DISTRICT ALSACE  
SECTION : REGLEMENTATION / LOIS DU JEU  
P.V. N° 03 du 24/03/2025



Par consultation téléphonique et électronique

**Président : Philippe DURR**

**Membres : Yannick SCHMITT – François WEISS**

**AFFAIRE TRAITEE SUR PIECES**

**Match 53124454 de District 7 Accession / Poule A / Journée 2 du Dimanche 16/03/2025**  
**500199 Monswiller Fc 2 - 503960 Steinbourg Fc 2**

Le lundi 17 mars 2025 le club FC STEINBOURG confirme par courriel une réclamation concernant :

RESERVES TECHNIQUES			
Reserve technique faite par le capitaine de steinbourg a la 70 eme Suite a un cfi sifflé pour son équipe un joueur à marqué directement le but, que j'ai naturellement refusé.			
<b>SIGNATURES</b>			
Equipe recevante	Arbitre Assistant	Arbitre	Equipe visiteuse
			
LAAMOURI Jilali			JAECK Francis

**Attendu** que la réclamation a été formulée par le capitaine du FC STEINBOURG, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée.

**Attendu** que les dispositions de l'article 146 des règlements généraux de la FFF sont respectées.

**En conséquence, la section lois du jeu déclare la réclamation recevable sur la forme.**

**Attendu** que l'arbitre confirme dans son rapport qu'il avait bien le bras levé au coup de sifflet lors de l'exécution du CFI.

**Attendu** que l'arbitre confirme dans son rapport que le ballon a pénétré directement dans le but sans que celui-ci n'entre en contact avec un autre joueur.

Attendu que l'IFAB dans la loi 13 Coups Francs indique au point 13.1 types de coups francs.

Des coups francs directs et indirects sont accordés à l'équipe adverse d'un joueur, remplaçant, joueur remplacé, joueur exclu ou officiel d'équipe coupable d'une faute ou d'une infraction.

Signal du coup franc indirect

L'arbitre signale un coup franc indirect en levant le bras à la verticale. Il maintient son bras dans cette position pendant l'exécution du coup franc et jusqu'à ce que le ballon touche un autre joueur, ne soit plus en jeu ou qu'un but ne puisse clairement pas être marqué directement.

Dans le cas où l'arbitre aurait oublié de signaler le caractère indirect d'un coup franc, ledit coup franc indirect devra être rejoué s'il a été joué directement et s'est soldé par un but.

Le ballon pénètre dans le but

- Si un coup franc direct est tiré directement dans le but de l'équipe adverse, le but est accordé.
- Si un coup franc indirect est tiré directement dans le but de l'équipe adverse, un coup de pied de but est accordé à celle-ci.
- Si un coup franc direct ou indirect est tiré directement dans le but de l'équipe de l'exécutant, un corner est accordé.

**Attendu** que la décision de l'arbitre est-conforme aux lois du jeu.

**En conséquence, la section lois du jeu déclare la réclamation recevable sur la forme mais irrecevable sur le fond.**

Par ces motifs :

**La section lois du jeu, accepte la réclamation du FC STEINBOURG et transmet le dossier à la Commission sportive de district - Antenne 67 pour homologation du score acquis sur le terrain.**

**Appel et contentieux :**

La présente décision de la Commission District de l'Arbitrage est susceptible d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 5 alinéa 3 (Recours) du Statut de l'Arbitrage de la LGEF devant la section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage. Un appel devant la section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage est à adresser au siège de la LGEF - Domaine de La Talintey – 1 rue de la Grande Douve – 54250 CHAMPIGNEULLES ou [appel@lgef.fff.fr](mailto:appel@lgef.fff.fr)

Pour la section lois du jeu CDA Alsace

Le président  
**DURR Philippe**



Le secrétaire de séance  
**SCHMITT Yannick**

